

Pénibilité - rapport Sirugue-Huot : un exercice impossible

Publié le 26 mai 2015

Le Medef a pris connaissance du rapport de MM. Sirugue et Huot sur la pénibilité.

Il note que le rapport propose des évolutions pour l'applicabilité opérationnelle du dispositif sur le terrain, notamment pour les PME et TPE, par exemple en reportant l'application effective de six facteurs, en abandonnant la fiche individuelle ou en sécurisant juridiquement les modes d'emploi de branches.

Pour autant, ces propositions ont été faites dans le cadre de la loi retraite de 2014, qui est en elle-même viciée dans son principe sur ce sujet. Les modifications suggérées renforcent ainsi le risque de mise en place de « régimes de retraite spéciaux » dans le privé et font peser une menace économique pour la compétitivité de nos entreprises et de notre pays.

A terme, ce dispositif viendra nécessairement impacter l'équilibre de nos régimes de retraite et nécessite d'envisager une nouvelle réforme.

Le Medef propose donc de reposer globalement la question de la pénibilité et de l'articulation de ce nouveau dispositif avec ceux déjà existants (carrières longues, invalidité, régimes spéciaux...).

Il est urgent d'engager une refonte globale d'un système qui, tel qu'initialement conçu, est condamné à être soit une usine à gaz kafkaïenne, soit une bombe à retardement économique.